

Auch, le 12 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

VERSEMENT DE L'ACOMPTE ICHN 2013

Le versement de l'acompte ICHN 2013 interviendra **à compter** du lundi 16 septembre 2013.

Il correspond à 75 % du montant calculé de l'aide.

A partir de la campagne 2013, un "relevé de situation" remplace le "compte-rendu de paiement". Il récapitule le calcul de l'aide et détaille les modalités de versement. Ce document est disponible sous TéléPAC ; il pourra donc être consulté dans le compte TéléPAC de chaque exploitant dans le module : Mes données personnelles / Mes courriers.

Pour ce faire, une création ou une réactivation du compte personnel TéléPAC peut être nécessaire. Un document précise la démarche à l'adresse suivante :

<http://www.gers.equipement-agriculture.gouv.fr> à la rubrique Domaines d'activité / Agriculture / TELEPAC.

